

L'Allemagne ne joue pas le jeu de l'Europe . . .

D'innombrables enfants binationaux enlevés ou retenus de force, coupés de tout contact avec leur parent étranger, par des juristes qui violent les accords internationaux : il s'agit de l'Allemagne, au coeur de l'Europe !

Je voudrais être avec mon papa, mais on me dit que je ne peux pas à cause de son handicap visuel qui l'empêche d'éduquer un enfant. J'aimerais parler avec mes grands-parents, mes oncles et mes cousines français, mais je ne les comprends pas car on me dit que je suis allemande et que ma langue c'est l'Allemand et que parler français me déshonorerait à la tête.

Erwin (7 ans) et Astrid (5 ans) germano-allemands pendant 4 ans, puis volés à leur mère et coupés de tout contact depuis 8 mois. Le père allemand a dit au juge que je risquais d'enlever mes enfants en France, et le juge lui a donné la garde sous 48 heures, sans audience, sans motifs.

Aujourd'hui il y a 2000 jours que nous sommes séparés... pour SEULEMENT 3 heures de visite avec notre père, 3 enfants qui n'ont rien demandé, exhortés sans base légale (en d'autres mots DEPORTEES) par l'Allemagne avec la complicité silencieuse des autorités françaises

J'ai 6 ans, je voudrais vivre chez maman car la femme de papa ne m'aime pas et est très méchante avec moi, mais on ne m'écoute pas. Les juges ont dit à ma maman, qu'elle ne pouvait pas retourner avec elle en France car le bébé, il n'y a pas de système social et que la vie est impossible pour une mère célibataire avec un enfant.

Elvin (8 ans), vu un bref instant à la maternité de Toulouse (photo), puis disparu en Allemagne. Je n'ai jamais revu mon fils, mais je reçois régulièrement des courriers du Juge d'Etat de Munich, me réclamant une pension alimentaire...

Jonas (5 ans et demi) n'a plus aucun contact avec sa maman allemande d'origine polonaise depuis près d'un an. Eleve par sa mère, Jonas est bilingue et allait souvent chez son père allemand, jusqu'au jour où le Juge d'Etat a décidé que ses origines polonaises de sa mère représentaient un risque pour son fils d'être enlevé vers la Pologne.

Julie (14 ans) enlevée à l'âge de 3 ans, n'est plus venue en France depuis 2008. Elle n'a plus aucun contact avec son père ni sa famille française depuis 1 an.

Sarah (10 ans) allemande de père français, qu'elle n'a ni vu ni entendue depuis 5 ans. La mère disparait avec leurs deux filles en février 2004, puis rentre en France grâce à la Convention de La Haye un an plus tard : le juge donne la garde, mais l'Allemagne refuse de partir en Allemagne. La mère rentre en Allemagne et coupe toute relation. Je vais chercher ma fille pour les vacances d'été et je suis au poste de police avec une interdiction d'approcher la maison ou elle réside.

La plus emblématique Katalin Bamberski

Elliot (7 ans) et Aimee (5 ans) retenus en Allemagne depuis 1 an.

Julia Angelina (10 ans) et Quentin Pierre (9 ans), manipulés, ne veulent plus voir leur père ni parler français. J'ai eu 5 ans de poursuives judiciaires visant à m'éloigner de mes enfants. Je suis traité comme un criminel multirécidiviste et je n'ai plus aucun droit sur mes enfants.

Le seul point commun pour tous ces enfants : l'Allemagne . . . et la France laisse faire.



Galeries d'information



Ambiance familiale et bon-enfant



A la rencontre du public, très ouvert et intéressé...



Signature d'une pétition

Le dimanche 8 mai 2011, environ 200 personnes se mobilisaient dans cinq villes de France pour manifester sur la voie publique : à Paris, Rouen, Strasbourg, Toulouse et La Roche-sur-Yon, des parents étaient réunis pour manifester leur douleur et leur mécontentement face à l'inertie du gouvernement français. Plusieurs milliers de tracts étaient distribués à cette occasion afin d'informer le public des méthodes de justice familiale allemande.

Administrations et juristes allemands retirent brutalement les enfants binationaux à leur parent non-allemand, les coupent de tout contact avec leur famille et leur culture non-allemandes, violant ouvertement les droits fondamentaux de milliers de parents et manipulant leurs enfants par des techniques d'aliénation parentale organisée. L'Allemagne, plusieurs fois condamnée par la Cour Européenne des Droits de l'Homme pour ses pratiques discriminatoires, continue à utiliser les accords internationaux pour garder tous les enfants d'origine non-allemande sur son territoire. Nos enfants, pourtant français, sont victimes de rapt parentaux, administratifs et judiciaires !

Les autorités françaises sont bien au fait de ces violations de droit. Régulièrement interpellées par nos élus et sollicitées par un nombre croissant de parents, elles nous refusent l'assistance officielle de notre pays et nous abandonnent aux mains de juristes malhonnêtes dans des procès iniques. De nombreux journalistes locaux étaient présents, afin de faire connaître ce problème européen et de donner écho à nos revendications :

« Nous, parent d'enfants binationaux retenus en Allemagne, sommes orphelins de nos enfants ! » pouvait-on lire sur des banderoles, parmi des photos d'enfants aux yeux cachés.

Avec le soutien de nombreux élus français, nous ne cessons pas de lancer un même appel au gouvernement français :

« Rendez-nous nos enfants ! »



Soutien de nombreux élus : ici, M. Philippe Darniche, Sénateur de Vendée



Le cri du cœur de parents orphelins de leurs enfants : un appel à l'aide au gouvernement français...



Photos d'enfants, souvenirs figés pour leur famille non-allemande